



Titulaire de la Carte Professionnelle Transaction N°CPI 1401 2017 000 018 651 délivré par la CCI de CAEN en date du 11 avril 2017.

Garantie SOCAF 120.000€

Assurance : GENERALI 2, rue Pillet Will 75009 PARIS

Honoraires à la Charge de l'acquéreur

Honoraires de négociation pour immeuble à usage d'habitation :

Jusqu'à 50000 €

Forfait de 5000TTC

de 50001 à 75 000 €

10%TTC

de 75001 à 100 000 €

9%TTC

de 100 001 à 150 000 €

8 %TTC

de 150 001 à 200 000 €

7,5% TTC

de 200 001 à 300 000 €

7%TTC

Au dessus de 300 001 €

6,5 % TTC

La rémunération est à la charge de l'acquéreur pour un mandat de vente.
Elle est à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.
Honoraires TVA incluses (TVA : 20%)

*La rémunération peut être à la charge du vendeur dans certains cas particuliers.